CESER
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Relevé des AVIS

Séance plénière du **10/12/2024**

sommaire

Propos introductif de la Présidente 3

Déclarations préalables 6

Avis et déclarations sur les rapports de l'Exécutif régional

Décision modificative n° 3 13

Présentation du rapport de développement durable 2024-2029 16

Rapport égalité femmes/hommes 2024 17

Échos dans les médias 21

propos introductif **de la présidente**

Mesdames les conseillères, messieurs les conseillers, chères et chers collègues,
Je vous remercie toutes et tous pour votre présence à cette dernière assemblée plénière de l'année 2024.
Je salue la présence de représentantes de Conseils de développement de notre région, madame Nadine Bonnefoy, vice-présidente du CoDev du Pays Dolois, et madame Marie-Josèphe Durnet-Archeray, présidente du CoDev Dijon Métropole.
Notre président d'honneur, n'a pas pu être présent aujourd'hui. Il nous présente toutes ses excuses, il viendra sans doute en 2025.
S'agissant du Secrétariat général du CESER, je salue le retour de Nadia Ben Daoud qui a repris ses missions d'accompagnement de la commission Mobilités, Énergie et Numérique. Je salue également la prolongation du contrat de travail de 6 mois de Nicolas Faivre, qui assurait jusqu'ici son rôle de chargé d'étude auprès de cette même commission. Il accompagne désormais, en l'absence de la chargée d'études, la commission Cadre de vie et société. Il lui a aussi été confiée une mission de veille sur l'intelligence artificielle.
Comme je le disais, c'est notre dernière assemblée de l'année 2024. Déjà presque un an ! Une année riche et dense pour notre assemblée installée en janvier. J'en ferai un bilan à l'occasion de notre première séance plénière de 2025, qui devrait se tenir le mardi 18 février.
J'évoquerai ce jour cependant certains temps forts récents ouvrant de belles perspectives à nos travaux.
Le 6 novembre, s'est tenu un temps de restitution de la contribution à la COP territoriale devant l'État avec notamment la présence de la SGAR, madame Anne Coste de Champeron, et devant le Conseil régional avec la présence de madame Stéphanie Modde, vice-présidente en charge de la transition écologique. Je remercie vivement les conseillères et conseillers présents ce jour : Nicole Guyot, Claudine Orsaczek, Patrick Viverge et François Thibaut. La contribution du CESER a été saluée par l'ensemble des participants et permet aujourd'hui d'enrichir l'élaboration de la feuille de route dont la présentation se fera vraisemblablement en février-mars 2025 et sur laquelle a été acté que le CESER serait saisi. Il a également été entendu et accepté que le CESER puisse contribuer sur des thématiques plus précises et sur un délai plus long, afin d'apporter un éclairage et des préconisations concrètes quant à ces sujets.
Le vendredi 29 novembre, s'est tenue une rencontre entre les délégations de trois CESER, dans le cadre du projet de Coopération de l'Arc Nord-Est : le CESER Hauts-de-France, le CESER Grand Est et le CESER Bourgogne-Franche-Comté avec des perspectives de coopération sur trois thématiques identifiées, le transfrontalier, les mobilités et la filière automobile. Une note d'intention a été rédigée lors de cette rencontre. Le Bureau du CESER BFC l'a validée lors de sa réunion du 6 décembre. Les bureaux respectifs des deux autres assemblées doivent le faire à leur tour dans les prochaines semaines. Je ne manquerai pas de vous transmettre cette note d'intention dès sa validation définitive par toutes les parties prenantes.
Heureux hasard du calendrier, monsieur Thierry Beaudet, Président du CESE, était présent ce 29 novembre à Dijon. Il a pu se joindre aux délégations des trois CESER en fin de journée. Ce fut l'occasion d'évoquer des les coopérations possibles entre nos assemblées, sans pour autant en être obligées, rappelant ainsi le caractère indépendant de nos assemblées. Le Président du CESE a mis en exergue les similitudes de nos missions, à des échelons territoriaux différents, et le souhait de mettre en évidence "la colonne vertébrale de la société civile" en associant CESE, CESER et CoDev. Dans le contexte actuel incertain, je cite monsieur Beaudet : "Être plus fort ensemble que séparément".

En parlant de cette colonne vertébrale de la société civile, je souhaite vous faire part d'un projet de rencontre entre notre CESER et les CoDev de Bourgogne-Franche-Comté. Je remercie Stéphanie Gastaud, membre du Bureau portant la délégation "Relations entre le CESER et les CoDev" pour cette initiative et pour le soin qu'elle apporte à organiser cette journée qui devrait se tenir au cours du 1er semestre 2025.
Lors du Bureau qui s'est tenu vendredi dernier, deux notes d'opportunité ont été approuvées, marquant le début tant attendu, je le sais, de nos premiers travaux d'autosaisine. La commission Formation-Recherche planchera sur le sujet suivant : Quels modèles pour les lycées de demain en Bourgogne-Franche-Comté ? La filière automobile en Bourgogne-Franche-Comté constituera le sujet de travail de la commission Économie-Emploi. Deux thèmes particulièrement importants et structurants en perspective pour notre région. Je souhaite que nous soyons, ici aussi, "agiles" dans notre façon de travailler.
Je souligne l'intérêt de la possibilité offerte par notre règlement intérieur avec son Article 30 qui traite des commissions thématiques. Il prévoit notamment que "Toute conseillère et tout conseiller peut s'inscrire temporairement dans une autre commission pour participer pleinement à un travail mené dans cette instance. Il/elle sollicite le/la président(e) du CESER par une demande écrite et motivée. Durant cette période il/elle ne participe plus aux travaux de sa commission d'origine. Ces changements ne deviennent effectifs qu'après avoir été entérinés par le Bureau qui s'assure de l'équilibre entre les collèges." C'est un point important sur lequel j'insiste. Les conseillers souhaitant ainsi, temporairement, s'inscrire dans ces travaux, peuvent donc solliciter un changement. Il suffit de m'en informer par mail, en motivant la demande. Celle-ci sera examinée lors d'un prochain bureau.
Notre ordre du jour est relativement succinct, en raison du décalage du calendrier budgétaire, et nous devrions pouvoir traiter de tous les sujets au cours de la matinée. En raison du contexte national, le Conseil régional a décidé de décaler la séquence Orientations budgétaires puis Budget primitif. Notre calendrier pour le début de l'année 2025, vous le savez, en a été impacté à deux reprises. Ceci n'est aucunement un choix de notre part mais bien en lien avec le décalage des plénières du Conseil régional. Ainsi, les dates retenues pour nos deux premières séances plénières sont le 18 février à Dijon (examen des OB) puis 17 mars à Dijon également (BP 2025).
Le premier point de cet ordre du jour sera l'examen des rapports soumis pour avis par l'exécutif régional au nombre de trois. Nous débuterons par le Rapport 1.1 "Décision modificative n°3" dont le rapporteur pour la commission Finances-Europe sera Franck Ayache. Je le remercie de son engagement régulier pour porter les projets d'avis budgétaires. Il s'agit ici d'une démarche technique permettant au Conseil régional d'assurer le début de l'année 2025. Les décisions importantes restent à venir et ne seront pas neutres sur certaines politiques portées par le Conseil régional, comme l'a souligné dernièrement Nicolas Soret, vice-président en charge du budget, lors de son audition par la commission Finances-Europe du 5 décembre dernier.
Nous examinerons ensuite le projet d'avis sur le Rapport 1-16 "Présentation du rapport de développement durable 2023-2024". Il a été préparé en commission Territoires-Environnement et la rapporteure en sera Martine Esther Petit que je remercie. Il s'agit ici, comme pour le rapport suivant, d'une obligation légale pour le Conseil régional d'en saisir le CESER. Nous en avons discuté en Bureau ce vendredi, à l'avenir, il serait intéressant d'enrichir nos analyses sur ce rapport en formulant des préconisations plus concrètes. Nous pourrions aussi élargir les points de vue en sollicitant les autres commissions thématiques sur ce sujet éminemment transversal.
Enfin, le "Rapport égalité femmes/hommes 2024" pour lequel le projet d'avis, préparé par la commission Cadre de vie et société, sera présenté par Denise Paul que je remercie également.
J'aimerais, en lien avec ce rapport, vous faire part de ma participation récente, en tant que Présidente du CESER, à un événement intitulé CoWorkHer. Cet événement, organisé par plusieurs entreprises et auquel participaient également deux conseillères de notre assemblée, Blandine Alglave pour le groupe La Poste et Carmen Munoz-Dormoy pour EDF, est dédié à l'égalité professionnelle, la mixité et la diversité en entreprise. Ce fut une matinée forte en témoignages, démontrant pleinement la capacité des femmes à pouvoir accéder aux postes à responsabilité, mais aussi faisant part des obstacles qu'elles rencontrent dans leur parcours professionnel. J'ai été particulièrement touchée par les dispositifs de mentorat proposés par certaines entreprises donnant confiance et conscience aux femmes de leur pouvoir d'agir. Il me semble intéressant de pouvoir développer ce type de démarche. Les seules limites qui existent sont celles que l'on s'impose. Alors, apprenons ensemble à dépasser ces limites.

Notre ordre du jour comporte un temps de "Questions diverses". Claudine Villain, vice-présidente déléguée de notre assemblée, interviendra sur le suivi des préconisations, sujet dont elle a la charge et qu'elle porte avec beaucoup de conviction, ce dont je la remercie sincèrement. L'objet est de vous informer de la situation et des perspectives de cette démarche, avant l'envoi de nos préconisations priorisées à la Présidente du Conseil régional.

Pour conclure mes propos liminaires, je souhaiterais évoquer brièvement le contexte politique et géopolitique actuel, particulièrement tendu et, semble-t-il, porteur de divisions. Si les considérations partisanes, les clivages politiques, les débats passionnés, ne peuvent être ignorés, ils ne doivent pas, pour autant, contaminer nos échanges et nos travaux au sein de notre assemblée. Ne laissons pas les tensions extérieures influencer le travail que nous accomplissons, mais bien au contraire, transcendons ces clivages. Ne nous laissons pas déstabiliser par les vents contraires et ne chavirons pas aux premières tempêtes. Gardons notre cap et notre engagement à œuvrer ensemble. Nous avons défini un fil rouge : le développement durable, les transitions et l'adaptation aux changements climatiques. Réfléchissons, analysons, débattons et produisons selon cette ligne directrice. En tant qu'assemblée consultative, constituée des principaux corps intermédiaires qui structurent notre région, notre force réside dans la diversité des points de vue que nous portons, dans la capacité à nous écouter les uns les autres et dans l'intelligence de mener un dialogue apaisé porteur de solutions pour l'avenir des habitants de notre région et au service de l'intérêt général. C'est en tout cas le projet que nous avons construit, que nous avons adopté et que nous allons mener aujourd'hui et demain. L'expression est libre en notre assemblée et elle me tient à cœur, j'y veillerai. J'invite à la responsabilité et au discernement de chacun de faire de cette liberté d'expression une chance pour nourrir les débats mais de ne jamais s'en servir pour attiser les clivages et les oppositions sans solution.

Je vous remercie de votre attention. Je laisse la place aux déclarations préalables, puis à nos travaux.

Élise MOREAU
Présidente du CESER Bourgogne-Franche-Comté

Déclarations préalables

Anne Parent, au nom du collège 1

Madame la Présidente, chers collègues,

Le contexte économique et politique est un cadre déterminant qui façonne les dynamiques sociales, les stratégies d'entreprises et les politiques publiques.
Il reflète l'état d'une nation ou d'une région en tenant compte des interactions entre ses institutions, ses acteurs économiques et ses priorités politiques.
La croissance économique, l'inflation et les taux d'intérêt, le commerce international, sont les outils et les indicateurs de performance financière et de création d'emplois.
Le déficit budgétaire public (6,1% du PIB) reflète quant à lui la capacité d'un pays à gérer ses dépenses et ses recettes mais aussi à mettre en place des réformes pour viser une optimisation d'une dette publique raisonnable (3% du PIB).
Les crises et l'instabilité politique, la montée des tensions géopolitiques, ont une implication majeure sur les investissements, et exacerbent les conflits sociaux.

Ces préceptes étant établis, la situation de chaos, d'instabilité, de crise financière, de récession, de flou, de manque de discernement, de dérive, dans laquelle nous nous trouvons est inédite, catastrophique et suscite une grande inquiétude des entreprises petites ou grandes.

L'ensemble des organisations tous secteurs d'activités confondus présentes dans le collège 1 : industrie, bâtiment, agriculture, artisanat, commerces, services, économie sociale et solidaire, exprime encore une fois, la dégradation économique et donc sociale qui se dessine dans les mois prochains : le désengagement de certains investisseurs, les défaillances d'entreprises, le gel ou l'annulation des investissements, les suppressions d'emplois, la hausse des coûts de financement, la notation de la France, sont désastreuses pour l'ensemble des habitants de notre région et de notre pays ; par exemple : la Fédération du Bâtiment annonce 150000 suppression d'emplois pour 2025, le Syndicat U2P annonce 1500 suppressions d'emplois par semaine actuellement… l'OFCE prévoit une croissance à 0,5 % dans sa vision optimiste, notre agriculture est en plein désarroi et l'accord sur le Mercosur ne fait qu'accroître cette désespérance.

Il est de notre responsabilité en tant que membre du CESER représentant de la société civile régionale d'alerter les responsables politiques sur les conséquences de leurs actes : la notion d'intérêt général, la nécessité de réformer notre pays en profondeur et de maîtriser nos dépenses, et de savoir raison garder.
Les défis structurels et conjoncturels auxquels nous devons faire face s'avèrent extrêmement pernicieux pour nos entreprises mais pas uniquement pour elles…
La France a un besoin impératif d'un budget, d'un peu de stabilité et de retrouver une crédibilité internationale c'est l'intérêt du pays, des Français et de notre région.

Guy Zima, au nom du collège 2 (hors CFTC)

Après la censure par l'Assemblée nationale du gouvernement de Michel Barnier, notre pays bascule une fois encore dans une période d'instabilité politique forte. Nos organisations ont collectivement salué en juillet dernier le sursaut démocratique et républicain remarquable des citoyens et citoyennes. Elles regrettent aujourd'hui que les enjeux sociaux aient été remisés au second plan. Les attentes des travailleuses et travailleurs que nos organisations portent chaque jour, demeurent plus que jamais d'actualité. Il y a urgence à ce que leur parole soit entendue et mieux prise en compte. Il est impératif que des réponses concrètes soient apportées rapidement. Ces attentes portent sur de nombreux sujets de préoccupations du quotidien : augmenter les salaires et améliorer le pouvoir d'achat des salariés, des agentes et agents publics et des retraités, avoir les moyens de bien faire son travail, gagner enfin une réelle égalité femmes-hommes au travail, abroger la réforme des retraites, préserver notre modèle social. Alors que chaque jour, dans tous les secteurs d'activité, les annonces de suppressions d'emplois se succèdent, il est indispensable de construire collectivement de nouvelles réponses à court, moyen et long terme pour éviter les licenciements. Il est également absolument nécessaire de construire une véritable politique industrielle pour assurer la réindustrialisation du pays au service de l'indispensable transformation écologique permettant de relocaliser, pérenniser et développer des emplois de qualité. L'ensemble de nos services publics doit être réellement accessible partout sur le territoire et faire l'objet d'investissements massifs. La construction d'un budget de l'État et de la Sécurité sociale guidé par des mesures de justice sociale et fiscale est plus que jamais indispensable. Pour répondre à ces exigences sociales, démocratie sociale et démocratie parlementaire doivent retrouver pleinement leur rôle, en bonne intelligence. Dans la période qui s'ouvre, la place et le rôle de la négociation collective doivent être renouvelés, renforcés et respectés. Plutôt que de vouloir supprimer CESE et CESER d'aucuns seraient inspirés de regarder et mesurer la capacité de la société civile organisée à produire collectivement des propositions. Alors que ces derniers mois ont profondément clivé le pays, jusque dans les collectifs de travail, nos organisations syndicales poursuivent leurs travaux contre le racisme et l'antisémitisme, contre toutes les formes de discrimination sur l'ensemble des lieux de travail.

Notre pays traverse une situation inédite. Au vu de la gravité de la crise économique, sociale, environnementale et démocratique, l'heure doit être à la responsabilité. Nos organisations appellent le chef de l'État et l'ensemble des acteurs à faire primer l'intérêt général sur leurs intérêts individuels ou partisans de court terme. Nos organisations continueront à rester en contact étroit afin de prendre toutes les initiatives nécessaires pour gagner des améliorations qui changent concrètement le quotidien dans les conditions de vie et de travail des travailleuses et des travailleurs.

Gilles Curtit, au nom de la CCIR

La semaine dernière le vote d'une motion de censure à l'Assemblée nationale et la chute du gouvernement de Michel Barnier ont fait entrer la France dans une période d'incertitude et de grande instabilité sans perspective à court terme de sortie de crise.

La vie économique, elle, continue et les entreprises ne peuvent attendre pour relever les défis nombreux auxquels elles sont confrontées. Parmi ceux-ci la transition écologique est un impératif exigeant pour les industries qui l'abordent avec pragmatisme.

La transition écologique est une priorité. Les entreprises, en particulier les industries, en sont pleinement conscientes et s'engagent activement pour réduire leur empreinte environnementale. Les CCI accompagnent les entreprises dans leur transition écologique et énergétique depuis plus de 15 ans. Elles ont pu constater les efforts réalisés notamment par les industriels afin de réduire leurs impacts sur l'environnement, leurs consommations d'énergie et leurs rejets. Toutefois, il est essentiel de reconnaître que l'effort demandé aux industries est particulièrement conséquent.

En effet, les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre imposés aux secteurs industriels sont élevés, et ce, dans un contexte de forte compétition internationale.

- Les entreprises industrielles doivent investir dans des équipements et des technologies bas carbone, souvent coûteux et complexes à mettre en œuvre.
- Elles doivent également composer avec une réglementation en constante évolution, qui demande souplesse et anticipation.

Nous devons veiller à ce que ces efforts soient soutenus et accompagnés par des dispositifs financiers adaptés. Une transition réussie ne se décrète pas, elle se construit avec l'engagement conjoint des entreprises, des pouvoirs publics et des territoires.

C'est pourquoi nous appelons à une collaboration renforcée pour identifier des solutions pragmatiques :

- Pour la simplification de l'accès aux fonds dédiés à la transition écologique.
- Pour la mise en place de programmes d'accompagnement spécifiques pour les industries particulièrement exposées.
- Pour une meilleure reconnaissance des efforts déjà réalisés par certaines entreprises en matière d'éco-innovation et de réduction des émissions.

Dans un contexte de ralentissement économique, nous appelons à la prudence et à la prise en compte des effets des mesures proposées, en termes de respect de la trajectoire, mais également en termes de baisse d'activité, de pertes d'emplois directs et indirects. Il faut aborder également la question des possibilités de mutation des entreprises vers d'autres productions et des besoins en formation et en accompagnement des salariés.

Pour illustrer cela nous attirons votre attention sur le secteur du logement qui est en souffrance avec des impacts importants sur les entreprises dont c'est le cœur d'activité mais aussi sur la vie quotidienne de nos concitoyens.

Alors que pour l'ensemble de la France les besoins annuels sont chiffrés à plus de 500 000 logements nouveaux dont pratiquement 200 000 logements sociaux, en septembre 2024, 18 900 logements auraient été mis en chantier et 264 000 au cours des douze derniers mois.

Il s'agit du plus faible total depuis le début des années 2000, très loin des ambitions affichées.

Ceci est à mettre en perspective avec les 1,5 millions de logements du parc locatif privé et les 400 000 logements du parc locatif social qui avec un DPE F et G seront interdits à la location d'ici 2028 en raison de l'application de la loi climat et résilience, s'ils ne sont pas rénovés.

Par ailleurs, nous devons également alerter sur un risque majeur pour la vitalité économique des entreprises de notre région : la réduction des politiques publiques envisagée pour diminuer le déficit du budget de la nation.

Ces coupes budgétaires pourraient avoir des impacts directs et indirects significatifs, notamment :

- Une fragilisation des dispositifs d'accompagnement économique, qui sont cruciaux pour les PME et ETI dans leur adaptation aux transitions écologique et numérique.
- Un effet domino sur la chaîne d'approvisionnement locale, déjà mise à rude épreuve par des crises récentes telles que la pandémie et les tensions géopolitiques.
- Un risque accru de défaillances d'entreprises, en particulier parmi celles qui sont déjà vulnérables ou en pleine phase d'investissement pour leur transition énergétique.

Il est impératif que les choix budgétaires à venir ne compromettent pas les efforts que les entreprises déploient pour rester compétitives tout en respectant les exigences environnementales. Une économie affaiblie ne saurait porter durablement l'ambition écologique.

Merci de votre attention.

Dominique Gendron, au nom de FO

Madame la Présidente,
Mesdames et messieurs les conseillers,
Par message adressé à la Présidente du CESER Bourgogne Franche-Comté, le 2 décembre, les représentants de l'Union Régionale Force Ouvrière de Bourgogne-Franche-Comté avaient indiqué qu'ils ne participeraient pas à la plénière du 10 décembre ainsi qu'aux différentes réunions du CESER prévues sur la période du 10 au 12 décembre inclus en soutien des journées d'action force ouvrière pour les services publics, pour les salaires et pour l'abrogation de la réforme des retraites !

Or, depuis le 4 décembre au soir, la situation a changé, conséquence de la censure, par l'Assemblée nationale, du gouvernement Barnier.
Ainsi, le vote de la motion de censure a fait tomber automatiquement les projets de loi de finance et de la sécurité sociale 2025.
C'est la loi de finances de 2024 qui devient la référence pour engager les dépenses publiques de 2025 jusqu'à la nomination d'un nouveau gouvernement et une nouvelle discussion parlementaire.
L'abandon des projets de loi de finances et projet de loi de financement de la sécurité sociale 2025 a un impact direct sur 2 attaques fortes contre les fonctionnaires et agents publics :
- les suppressions de postes prévues au budget 2025 disparaissent,
- le projet concernant les 3 jours de carence et la réduction de 10% de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie est abandonné.

Au regard de cette situation, les représentants de l'URFO BFC ont donc finalement décidé de siéger afin de réaffirmer les revendications de Force Ouvrière pour la fonction publique en direction des pouvoirs publics et donc du futur gouvernement, à savoir :
- une revalorisation immédiate de 10% du point d'indice,
- l'ouverture immédiate de négociations pour améliorer la grille indiciaire et redonner du sens au principe de carrière et de l'attractivité à l'emploi public,
- l'arrêt des suppressions de postes comme des restructurations et la reprise des recrutements partout où c'est nécessaire,
- le renforcement du service public de proximité ainsi que des budgets nécessaires pour effectuer les missions dans les meilleures conditions dans les 3 versants de la fonction publique,
- la suppression de tout jour de carence.

Je vous remercie pour votre attention.

Yves Bard, au nom de la CMA

Les entreprises artisanales de BFC ont par-dessus tout besoin de stabilité sociale, fiscale, législative et normative pour pouvoir se projeter.
Cela fait maintenant trop longtemps que ce n'est plus le cas et les événements de ces derniers jours constituent un point d'orgue jamais atteint encore.

La situation économique de notre pays se dégrade fortement et les prochains mois vont être pis. Les carnets de commande se contractent, aucun secteur d'activité n'est épargné…

L'épargne des ménages n'a jamais été aussi importante et la consommation des ménages est en berne.
Pour la première fois, les prévisions d'achats pour les fêtes de fin d'année sont à la baisse.

Les défaillances d'entreprises sont légions et si les médias se font facilement l'échos des plans sociaux de grandes entreprises, la mort de milliers de petites entreprises et son corollaire de licenciements de milliers de salariés passent inaperçus.

Pire, c'est l'avenir qui est gagé par les coupes sombres de l'État dans les budgets de l'apprentissage (baisse des coûts des contrats et des primes à l'embauche), alors même que l'objectif d'un million d'apprentis reste fixé par le Président de la République.

L'instabilité politique va provoquer la dégradation de la note de la France entraînant une hausse des taux d'intérêts, un renchérissement du coup du crédit, un alourdissement du coût de la dette pour l'État, comme pour les entreprises et les particuliers, accentuant encore la récession économique.

Nous en appelons à un sursaut national afin de nous redonner la stabilité, la lisibilité et la confiance dont nous avons besoin.

Sandrine Carrette, au nom de FSU

Mes chers collègues

Je souhaite au nom de la FSU vous faire lecture d'une pétition actuellement en ligne (dont nous sommes par ailleurs signataires au même titre que d'autres collectifs)

La Région Bourgogne-Franche-Comté et la SNCF ont décidé de fermer le guichet de la gare définitivement et de supprimer les postes de surveillance des trains en marche au premier trimestre 2025 !

Nous, habitantes et habitants du Tournugeois, usagères et usagers de la gare de Tournus, travailleuses et travailleurs de la SNCF réuni.e.s au sein de plusieurs collectifs associatifs, citoyens et syndicaux, refusons la disparition de ce service public essentiel à notre territoire !
Par le passé déjà, la mobilisation citoyenne et syndicale a permis de préserver le service public de la gare de Tournus lorsqu'il était menacé, et nous dénonçons fermement cette nouvelle tentative de fragilisation de la gare.

Le guichet est essentiel pour faciliter l'accès pour toutes et tous au train contrairement aux discours vantant le "tout-numérique", 20% des billets sont toujours achetés au guichet, et ce malgré les horaires d'ouverture déjà restreints !
Le guichet offre une assistance humaine que les machines ne remplaceront jamais : conseils adaptés, aide pour les personnes âgées ou en situation de handicap et les voyageurs en difficulté, suivi actif du bon fonctionnement des infrastructures telles que bornes, affichages, accès PMR (prévu à Tournus pour 2026)…

L'expérience montre que les alternatives mises en place là où les guichets ont fermé, comme la vente de billets dans des commerces (Chagny) ou offices de tourisme (Louhans), ne répondent pas à l'ensemble des besoins des usagères et usagers : cela ne remplace pas une présence sur place et ne permet pas un service après-vente, ce qui obligera à se rendre à Chalon ou Mâcon pour changer leur billet ou demander un remboursement par exemple.

Nous dénonçons l'hypocrisie des pouvoirs publics : vous ne pouvez pas affirmer que vous soutenez la transition écologique, que vous cherchez à préserver l'emploi local, ou encore que vous voulez accueillir de nouveaux habitants dans le Tournugeois, et menacer la pérennité de la gare ! De nombreuses personnes viennent s'installer sur le territoire, notamment pour les facilités offertes par la ligne de TER Paris-Lyon qui permet d'exercer un emploi dans une plus grande ville ou d'accéder facilement à des services qui manquent sur le territoire. Ce sont également des emplois locaux qui sont menacés de disparition : 1,5 emploi au guichet et 5 emplois qui assurent la sûreté des trains à la gare 24h/24 7j/7 ! Il est donc essentiel de préserver et même de développer les transports en commun et en premier lieu le train !

La fermeture du guichet SNCF de la gare de Tournus est un symbole des reculs du service public en zone rurale. Nous dénonçons la dégradation progressive de l'offre ferroviaire dans nos territoires, alors même que le train est une réponse cruciale aux défis environnementaux et sociaux de notre époque. En fermant les guichets, en réduisant le personnel et en limitant les services, on décourage l'utilisation du train et on éloigne les citoyennes et citoyens des solutions de transport durable.

C'est pourquoi nous exigeons :

1. Le maintien des emplois à la gare de Tournus, du service public que constitue le guichet, et des postes assurant la sécurité des circulations et donc de ses usagères et usagers.
2. L'élargissement des horaires d'ouverture du guichet du 1er au dernier train.
3. Le maintien de tous les trains qui s'arrêtent actuellement à Tournus, et l'amélioration de l'offre de transport par l'ajout de nouveaux horaires de trains, en priorité :
   - le soir, avec 2 trains de plus dans chaque direction en semaine et le dimanche et 4 de plus le samedi, pour une fin de service vers 23h30 au lieu de 21h30,
   - le week-end, avec le rétablissement des trains toutes les heures.

Nous refusons la fermeture du guichet et souhaitons faire entendre notre attachement à un service public de qualité, de proximité et accessible à toutes et tous. La présence humaine est indispensable pour garantir un accueil digne et des réponses adaptées.

Le train, la gare et son guichet sont notre service public et nous ne le laisserons pas disparaître !

Didier Michel, au nom du MEDEF

Y a-t-il un Français dans la salle ?
Voici la question que je poserai si il m'était donné d'intervenir à l'Assemblée nationale, y a-t-il un Français dans la salle ?
Je ne vais pas passer en revue les mauvais chiffres économiques de notre pays que vous connaissez tous.
Que nous y soyons opposés ou non, force est de constater que nous sommes dans une économie mondialisée.
Le bateau France n'a bien sûr pas sombré mais d'importantes voies d'eau apparaissent.
Nos entreprises sont confrontées à des défis majeurs auxquels le futur gouvernement devra impérativement faire face. La pression fiscale, le coût du travail s'en trouvant induit obèrent notre compétitivité internationale, notre capacité à innover, à investir et bien sûr à créer des emplois.
Réduisons les charges de nos entreprises, établissons de véritables réformes des démarches et des dépenses administratives, le redressement des finances publiques en dépend.
Nous sommes prêts, entreprises, à y prendre notre part, mais pas à supporter ce poids exclusivement.
Fixons-nous des lignes claires et en plein partenariat avec l'ensemble des partenaires sociaux, négocions des solutions pragmatiques car nous sommes les plus au fait des réalités du terrain.
Ensemble, par-delà nos désaccords, nous pouvons construire des compromis nous permettant de relever les défis de notre époque et de garantir la réussite de notre région et de notre pays.
Monsieur le futur chef du gouvernement, faite de même des compromis qui permettront à l'ensemble des forces vives de la France de travailler à son relèvement.
En son temps nous avions aidé la Grèce, je ne suis pas sûr que, même aidée du Portugal cette dernière soit en mesure de nous secourir si nous sombrions.

Nadine Darlot, au nom de la CRA

Notre pays est depuis quelques mois, confronté à l'instabilité politique. Ce qui n'est pas sans conséquence grave pour le secteur agricole. Nous ne devons pas oublier aussi les grosses difficultés que nous avons sur le FEADER en Bourgogne-Franche-Comté, ce qui ajoute de la crise à la crise.

L'année 2024 a été marquée par de nombreux bouleversements :
- un contexte international conflictuel, déstabilisant les marchés,
- une inflation et une forte augmentation des charges avec des baisses de prix suite à des importations massives de pays tiers,
- des baisses de rendement, avec un changement climatique et de nombreuses intempéries.

En raison de ces difficultés, de nombreuses productions se retrouvent en crise avec des agriculteurs fragilisés.
Cette situation s'est traduite en début d'année et les semaines dernières dans tout le pays par de nombreuses manifestations agricoles.
Des négociations avaient été engagées avec le gouvernement ATTAL. Mais, les principales mesures envisagées ont été finalement suspendues, une première fois avec la dissolution de l'Assemblée nationale.

Aussi pour répondre aux urgences, les négociations ont été reprises avec le gouvernement Barnier et la profession agricole. Ces mesures étaient prévues dans le projet de loi de finances pour 2025 et dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025.

Malheureusement aujourd'hui toutes les avancées obtenues sont remises en cause avec :

Dans le projet de loi de finances pour 2025 :
- La confirmation de la taxation à taux réduit du GNR.
- L'augmentation du taux d'exonération de la TFNB sur les terres agricoles de 20% à 30%.
- La création d'une provision comptable, déductible fiscalement et socialement, pour soutenir l'élevage bovin.
- L'exonération de 30% de la réintégration de la Dotation d'épargne de précaution (DEP) dans le résultat fiscal et social.
- Le renforcement des dispositifs favorisant la transmission à un jeune agriculteur.
- L'augmentation du budget pour l'accompagnement et la transmission en agriculture (AITA) de 13 à 20 millions d'euros.

Dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 :
- La concrétisation du calcul des retraites sur les 25 meilleures années, dès 2025.
- La pérennisation et l'amélioration de l'allégement spécifique de cotisations sociales pour les employeurs de saisonniers agricoles.
- Le cumul de l'exonération jeunes agriculteurs avec les taux réduits d'AMEXA et de PFA.
- L'exonération de cotisations sociales rétablie pour les plus-values non taxées.

La motion de censure ne permet plus de concrétiser ces mesures essentielles à l'exercice de notre métier et va mettre en difficulté de nombreuses exploitations.

Mercosur :
Par ailleurs, si nous avons apprécié la mobilisation de la majorité des Députés(ées) contre les accords du Mercosur, cette satisfaction n'a duré que quelques jours car nous avons été choqués par la trahison de l'Union Européenne, quand nous avons appris qu'un accord de principe sur le Mercosur avait été signé par Ursula Von Der Leyen, présidente de la commission Européenne le 6 décembre dernier en Uruguay.
L'entrée en vigueur de cet accord n'est pas encore d'actualité. L'étape d'après c'est sa validation par le Conseil de l'Union européenne.
Nous maintiendrons la pression pour que la France continue de convaincre d'autres pays que cet accord n'est pas équilibré pour l'avenir de l'agriculture.
Nous défendrons le caractère mixte de cet accord pour son application, et pour cela, il faudra non seulement l'approbation du Parlement Européen mais également celui des États membres via leurs processus de ratification propres. Ce qui permet ainsi d'éviter qu'il s'applique en l'état.

Je rappelle que le début des négociations a débuté il y a 25 ans. Depuis le contexte mondial a bien changé et de ce fait, cet accord doit évoluer.
Ceci, afin de protéger la souveraineté alimentaire, l'économie agricole et la santé des consommateurs.

Caroline Debouvry, au nom de la CPME

Pour la CPME qui avait appelé les députés à la responsabilité, la motion de censure qui a été adoptée donne un coup de frein supplémentaire à l'économie, qui tourne déjà au ralenti.

Mercredi soir, les députés ont censuré le gouvernement Barnier, ouvrant une période d'incertitude politique et son lot de conséquences immédiates sur l'économie, déjà mise à l'arrêt par la dissolution. *"C'est un poison lent, une lente érosion des carnets de commande avec une envolée des défaillances d'entreprises"* s'est agacé François Asselin.

En effet, l'absence de visibilité pour les entrepreneurs, notamment sur les plans fiscal et social, va accélérer le ralentissement des investissements.

Alors qu'on constate déjà une explosion de l'épargne des Français, ce mouvement va s'amplifier avec à la clé une baisse de la consommation qui alimentera l'augmentation des défaillances, notamment parmi les TPE-PME du commerce.

Troisième effet délétère, la crise de la dette va s'accroître avec une hausse des taux d'intérêt qui va directement impacter le financement des entreprises.

Cependant, des pistes de sortie de crise existent. Alors que l'inflation est maîtrisée, la CPME appelle les responsables politiques à rapidement redonner des perspectives aux entreprises pour faire redémarrer l'activité, non pas en renchérissant le coût du travail ou la fiscalité mais en trouvant les pistes d'économie nécessaires dans un pays suradministré.

Dans notre région, cette décision ne sera pas sans conséquence sur l'activité de nos TPE-PME et sur notre économie dans sa globalité.
Quand, au 3e trimestre 2024, on annonce une évolution des radiations d'entreprises de +7,6% en Bourgogne-Franche-Comté, on ne peut que s'inquiéter de l'évolution dans les mois à venir, compte-tenu du contexte actuel.
Qui dit radiation, dit perte d'emplois sur notre territoire, avec des conséquences immédiates sur les familles, donc sur l'économie.
Parce que demain se construit aujourd'hui, nous avons besoin de lisibilité, de visibilité et surtout de stabilité.

Tatiana Desmaret, au nom de la CRESS et de l'UDES

L'ESS tient une place particulière dans notre région.

En effet, l'ESS représente 11,4% de l'ensemble des emplois privés et publics, une proportion plus forte que la moyenne nationale.

Il faut considérer des développements exemplaires comme la finance solidaire, l'insertion par l'activité économique, et plus récemment sur l'alimentation de qualité, les circuits courts, l'économie circulaire, la transition énergétique.

L'ESS est donc présente dans tous les secteurs d'activité, principalement dans les services, avec des entreprises de toutes tailles, générant de l'innovation.

Nous considérons l'ESS comme une fabrique majeure de la citoyenneté économique et sociale, autant qu'un lieu de production de valeur. Il est nécessaire que l'ESS puisse assumer pleinement ce rôle en réponse aux grands enjeux écologiques, sociaux et démographiques de demain.

Mais il existe des fragilités qu'il faudra bien considérer.

C'est surtout l'incertitude politique qui est très préoccupante. Les annonces de fortes baisses à la fois sur le budget ESS, mais également sur celui de secteurs d'activité : l'insertion par l'activité économique, du handicap, des emplois aidés, du sport, des radios associatives font peser un risque sur nos structures. Par exemple, les tensions sur le secteur de l'automobile doivent être abordées par ses effets sur la sous-traitance en ESAT ou en SIAE.

Lorsqu'un projet de loi de finances vise à réduire, par exemple, les exonérations de cotisations patronales et demander des efforts supplémentaires aux collectivités territoriales, il se traduit par un affaiblissement sur les structures qui assurent des services fondamentaux dans le social, le médico-social, l'aide à domicile et l'insertion.

L'ensemble détermine la disparition de nombreux emplois, (1 800 en BFC) et la fragilisation de nombreuses structures ou activités de l'ESS dont une part peut disparaître, et par conséquent de nombreux services aux citoyens, notamment les plus fragiles.

Derrière chaque emploi de l'ESS, il y a mille et un liens sociaux qui unissent.
Préservons notre richesse.

Franck Ayache, au nom de la CFTC

Madame la présidente, mes chers collègues,
Dans toute autre instance la CFTC régionale se serait associée à la déclaration du 2e collège, d'autan plus qu'elle reprend en grande partie la déclaration de l'intersyndicale au niveau national.
Mais la CFTC régionale ne s'associe pas à cette déclaration dans l'état actuel des choses dans l'instance du CESER.
Lors de la rédaction de l'avis de la commission des Finances du CESER, il a été demandé de ne pas nommer la motion de censure qui à renversé le gouvernement. En cohérence la CFTC régionale ne peut accepter que la déclaration du collège 2 nomme le gouvernement.
C'est une question de principe pour nous, soit nous nommons les choses, soit nous ne les nommons pas.
Nous tenions à être précis sur ce point.

Je vous remercie.

Christine Maury, au nom de la Confédération paysanne

Le Mercosur est signé.

Cette signature est un coup de poignard pour les paysan-nes de France, d'Europe et d'Amérique du Sud. Nous avons démontré que ces accords de libre-échange tirent les prix vers le bas et organisent la course au moins disant social et environnemental. Ils se font au détriment du revenu paysan et de l'intérêt général. Nous appelons à poursuivre la lutte, un combat sur lequel nous sommes précurseurs depuis plus de 30 ans.

Nous appelons avec force à la fondation d'un commerce international équitable qui protège le revenu des paysan-nes d'ici et d'ailleurs, et réponde aux enjeux sociaux et environnementaux de notre siècle. Cela passe par des mesures concrètes que les décideurs politiques doivent avoir le courage d'appliquer :
- Interdiction d'achat de nos produits en dessous de notre prix de revient.
- L'établissement de prix minimum d'entrée à l'importation, pour neutraliser la concurrence déloyale et stopper la course au moins disant social et environnemental.
- La remise en place d'outils de régulation des marchés : lutte contre la spéculation, mécanismes de transparence et de répartition des marges dans les filières alimentaires, gestion des volumes, stockages publics.
- La sortie des accords de libre-échange.

Notre projet est un projet agricole et de société qui permet un avenir désirable et constructif sur nos territoires.

Christophe Desmedt, au nom de l'U2P

Madame la Présidente, mes chers collègues,

Alors que le pays reste dans l'attente de la nomination d'un nouveau Premier ministre et de la nomination d'un Gouvernement, l'U2P représentant l'économie de proximité appelle à sortir des combats idéologiques d'arrière-garde et à bâtir des majorités de projets.

Nous sommes dans une situation d'inquiétude, nous petites entreprises parce que l'on manque de visibilité.
En cette fin d'année, traditionnellement nos commerçants, artisans redoublent d'efforts et d'imagination en vue de répondre aux besoins de nos concitoyens.
Bien conscients des difficultés actuelles que rencontrent de nombreux ménages en termes de pouvoir d'achat, nous appelons malgré tout à soutenir cette économie.
Nous sommes sur l'ensemble des territoires, nous ne délocalisons pas.

Nos commerçants, nos artisans ont besoin de stabilité et de votre soutien pour assurer leur pérennité et je vous en remercie.

Nous appelons également l'ensemble des élus à travailler dans un esprit de partenariat en cherchant à dégager des compromis raisonnables et en sollicitant par exemple les partenaires sociaux qui savent trouver des accords notamment dans les domaines économiques et sociaux.
Ces élus doivent être également plus à l'écoute des territoires et de la société civile, surtout quand elle est organisée comme dans cette instance représentative. Qu'ils soient responsables et qu'ils ne sacrifient pas le monde économique sur l'autel de leurs ambitions personnelles.

Nos chefs d'entreprises, nos artisans tout comme nos concitoyens attendent des solutions simples et pragmatiques afin de retrouver de la confiance et l'envie d'entreprendre.

Nadhem Ben Raham, au nom du CRAJEP

Mesdames et messieurs les conseillers du CESER,

En Bourgogne-Franche-Comté, on dénombre près de 65 000 associations, rassemblant près de 550 000 bénévoles, 6 210 d'entre elles sont employeuses, ce qui représente 76 420 salariés soit 10,6 % des emplois privés. Cela démontre bien que l'emploi associatif constitue un enjeu social et économique fort pour notre territoire régional.

Au-delà de la valeur économique, en milieu urbain comme en milieu rural, les associations accompagnent les initiatives des habitants et mènent des actions éducatives, culturelles, sociales, écologiques, économiques et citoyennes. Leur ambition est de renforcer la capacité de chacun à agir sur le monde, et de contribuer ainsi à une démarche de transformation sociale et à la co-construction des réponses aux besoins locaux et aux enjeux sociétaux avec les pouvoirs publics, les partenaires et les habitants.

Mais depuis plusieurs années, nous faisons face à des changements majeurs qui mettent en péril la viabilité de nos associations, et les différentes crises que nous traversons révèlent de nouvelles difficultés. Dans les fortes contraintes de gestion que nous connaissons actuellement, c'est en effet un casse-tête de se développer tout en restant fidèles à nos projets associatifs. Pour faire face à cette complexité, nous devons nous adapter en permanence, hybrider nos ressources, mutualiser nos moyens, au risque d'être parfois tentés de renoncer à nos spécificités. Pourtant, c'est bien notre dimension politique et nos valeurs qui animent la plupart de nos bénévoles, et qui orientent nos actions. La question économique n'est que peu discutée dans nos associations financées majoritairement par des fonds publics du fait de nos "missions d'intérêt général". Mais ces missions, jusqu'alors préservées par un pacte social, sont progressivement entamées par les logiques de marchandisation, l'augmentation de la commande publique et il faut bien se le dire la baisse des subventions publiques.

La situation politique et économique de notre pays aujourd'hui, la santé financière de nos institutions à tous les échelons, les interrogations et incertitudes autour du projet de loi de finances 2025, les multiples contraintes budgétaires et appels à la sobriété financière, inquiètent. Alors même que, dans un contexte d'augmentation de la demande sociale (notamment des jeunes), le soutien aux associations n'a jamais été aussi indispensable.

Comme en attestent les récents rapports du CESER BFC sur les mutations du monde associatif et du CESE sur le financement des associations, ces inquiétudes et la nécessité de réfléchir collectivement à nos modèles sociaux et économiques se font de plus en plus urgentes, afin qu'ils soient un outil au service de nos projets et non l'instrument d'une contrainte face à la pression économique. Les associations sont avant tout actrices de l'intérêt général et du bien commun. Soutenir la vie associative, c'est contribuer à dynamiser la force citoyenne qui s'exprime dans tous les territoires et dont nous avons tant besoin aujourd'hui. C'est valoriser le faire ensemble dans une période où nous regrettons la tendance à une forme de repli identitaire.

Nous espérons simplement que les futurs débats et décisions politiques à l'échelle nationale et régionale, ne viendront pas mettre plus en péril un monde associatif d'ores et déjà fragilisé.

Jean-Philippe Lefèvre, au nom des Personnalités qualifiées

Chers collègues,

Je sais désormais que les Français sont passionnés de politique, la preuve en est… les interventions dans notre assemblée ce matin me semblent bien éloignées de ce que le code des collectivités nous donne comme compétence, débattre des politiques du Conseil régional.

Je pensais entendre des échanges sur la meilleure manière de faire connaître l'activité de notre assemblée dans une période où nous sommes contestés. J'ai entendu des interventions en mode de posture… j'imagine que parfois les propos tenus sont ceux que l'on doit entendre mot pour mot dans d'autres CESER.

Nos échanges fruits de la richesse de notre diversité devraient aujourd'hui proposer des solutions, des voies d'améliorations, de remédiations.

Je forme le vœu que ce débat puisse avoir lieu lors de nos prochaines plénières.

Avis sur le rapport 1-1 de l'Exécutif régional
Décision modificative n° 3

Rapporteur : Franck Ayache

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le vote du budget primitif est reculé en mars 2025, ce qui entraine des impacts sur l'exécution budgétaire, durant le premier trimestre de l'année.

En effet, pour les dépenses à caractère pluriannuel, la réglementation permet de liquider et mandater les dépenses dans la limite du tiers des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) ouvertes au cours de l'exercice précédent. Il en découle que les paiements sur AP et AE 2025 ne sont pas autorisés avant le vote du budget 2025.

La DM 3 vise à abonder les AP et AE 2024, afin de pouvoir mobiliser des crédits de paiements 2025 avant le vote du budget. En investissement, 40 M€ de nouvelles AP sont proposés, principalement en faveur des programmes européens (36 M€). En fonctionnement, 221 M€ de nouvelles AE sont inscrits, principalement sur les transports (132 M€), les lycées (30 M€), les programmes européens (24 M€) et les formations (20 M€).

La DM 3 porte exclusivement sur les AP et AE. Il n'y a pas d'impact en crédits de paiement 2024 et en recettes. L'équilibre du budget 2024 n'est pas modifié.

Avis du CESER

Une décision modificative nécessaire à la mise en œuvre des politiques publiques régionales, en début d'année 2025

La décision modificative abonde les AP et AE votées en 2024, dans l'objectif de mobiliser des crédits avant le vote du budget primitif qui interviendra en mars 2025. Cet acte technique est nécessaire afin que la Région ne soit pas bloquée dans son action et puisse honorer ses engagements et déployer ses politiques publiques dès le début de l'année 2025.

Une instabilité politique et budgétaire inédite et très préoccupante

En octobre 2024, dans son avis relatif à la décision modificative n°2, le CESER avait particulièrement insisté sur les enjeux relatifs au projet de loi de finances 2025, en soulignant les probables impacts sur le budget de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Actuellement, au niveau national, le contexte politique et budgétaire est inédit et particulièrement instable. Les incertitudes sont maximales suite à l'adoption par l'Assemblée nationale d'une motion de censure qui implique la démission du Gouvernement, conformément à l'article 50 de la Constitution. Dès lors, tous les travaux parlementaires relatifs aux projets de loi de finances 2025 sont mis en suspens.

Cette situation est particulièrement préoccupante pour notre pays. Les acteurs publics et privés ont besoin de visibilité pour être efficaces. Une période prolongée d'instabilité serait particulièrement pénalisante pour notre économie. En effet, l'instabilité érode la confiance de tous les acteurs, des investisseurs internes et externes et des citoyens.

L'approche prudentielle de l'exécutif régional est nécessaire à la bonne tenue des débats relatifs au budget 2025

La situation politique et budgétaire nationale engendre des difficultés considérables dans l'élaboration des budgets locaux. Les collectivités territoriales et leurs groupements restent dans l'expectative, depuis plusieurs semaines maintenant.

Dans ce contexte très instable, l'exécutif de la Région Bourgogne-Franche-Comté avait opté, en octobre dernier, pour le report du débat d'orientations budgétaires en février et du vote du budget primitif en mars 2025, afin d'avoir un maximum de visibilité sur la loi de finance 2025 et son implication définitive pour la Région.

En effet, les premières projections faites en octobre pourraient être à reconsidérer dans leur globalité, en fonction des évolutions pouvant être données au projet de loi de finances 2025. Pour mémoire, ces projections avaient abouti à un impact de 68 M€ sur le budget primitif 2025 de la Région, en tenant compte des mesures initialement envisagées par le Gouvernement : gel des recettes de TVA affectées aux collectivités locales, augmentation des cotisations à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales… Au 5 décembre, tout est remis en cause, voire annulé.

Le CESER approuve cette approche prudentielle et responsable qui doit permettre au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté de débattre et de délibérer le plus sereinement possible, en disposant d'informations stabilisées. Actuellement, les multiples incertitudes ne permettent pas de bâtir un cadre budgétaire fiable et sincère, notamment en termes de prospective pluriannuelle, outil indispensable au débat d'orientations budgétaires.

Les enjeux budgétaires et financiers de court et moyen terme

Comme tout est remis à zéro, il est actuellement impossible d'anticiper les impacts de la prochaine loi de finances 2025 sur les recettes et les dépenses des collectivités territoriales.

Malgré cette incertitude, les problématiques budgétaires et financières des Régions restent toujours d'actualité compte tenu de leur caractère structurel, comme cela a été souligné par le CESER dans plusieurs de ses avis.

À ce titre, il convient de rappeler les enjeux suivants qui conditionneront notamment le débat d'orientations budgétaires qui se tiendra lors de l'assemblée plénière du Conseil régional le 21 février 2025 :

a/ Le modèle de financement des Régions. Ce modèle est actuellement à "bout de souffle". Le pouvoir budgétaire et le degré d'autonomie fiscale des Régions sont insuffisants, ce qui entrave le principe de libre administration. Au niveau national, une réflexion s'impose pour redonner aux Régions les moyens de leurs compétences et de leurs ambitions. À ce titre, le CESER a par exemple préconisé des mesures en matière de péréquation, de TVA sociale et d'affectation du "versement mobilité".

b/ La recherche de nouvelles ressources. La Région Bourgogne-Franche-Comté s'est déjà engagée dans cette voie afin de davantage mobiliser les programmes sectoriels financés par l'Union européenne. Par ailleurs, le CESER a préconisé de mobiliser l'épargne citoyenne pour soutenir le plan pluriannuel d'investissement 2024-2030.

c/ La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, afin de conforter l'autofinancement des investissements. Le CESER a par exemple préconisé de réexaminer l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

d/ Le risque de taux. Le CESER a approuvé les modalités de gestion de la dette mises en œuvre à la Région. Pour autant, la problématique de taux pourrait se renforcer dans les mois à venir, au cas où la notation financière de la France serait dégradée du fait d'une instabilité politique persistante. Ceci pourrait entraîner un déclassement des collectivités locales, même pour celles qui sont vertueuses, puisque leur notation financière ne peut être supérieure à celle de l'État français. Le recours à l'emprunt pourrait devenir encore plus coûteux pour la Région Bourgogne-Franche-Comté.

e/ La soutenabilité budgétaire des politiques publiques régionales. Cet enjeu est vital puisque les besoins d'investissement sont massifs alors que les capacités de financement se contractent de plus en plus. Cette situation pourrait s'aggraver en cas de baisses de ressources régionales, avec un renforcement de l'effet de ciseau.

Le CESER pourra revenir ultérieurement sur toutes ces questions et notamment lors du débat d'orientations budgétaires, afin de préciser son analyse et ses préconisations adressées à la Région.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration

Guy Zima, au nom de la CGT

Comme le reprend l'avis porté par la commission Finances-Europe, et aussi par l'ensemble des commissions ayant contribué, cette décision modificative n° 3 est avant tout un acte technique qui permettra d'assurer la continuité du financement des organismes et les engagements du Conseil régional dans l'attente du vote du Budget Primitif 2025.

L'avis élargit ce constat aux suites budgétaires à venir, qui se traduiront par les deux actes que sont les Orientations Budgétaires et le BP 2025, et rappelle quelques préconisations antérieures.

En amont des décisions à venir et des sévères coupes budgétaires annoncées, la CGT rappelle et regrette la quasi-disparition de l'autonomie de gestion et de libre administration des collectivités locales, particulièrement des Régions, entre des compétences sans cesse élargies et des ressources fiscales autonomes inexistantes ou pour le moins très limitées.

L'absence de connaissance des dotations, faute de budget de l'État, montre que la dépendance des collectivités est d'autant plus contreproductive que les effets seront importants, tant par leur montant en baisse que par le décalage temporel des décisions qu'elles entraîneront.

Quel que soit le niveau des économies imposées sur le fonctionnement et par rebond sur la capacité d'investissement, c'est bien tout le processus qu'il faut réinterroger.

Chacun posera, dans le débat, ses propositions d'économies à réaliser, d'investissements à reporter, d'activités à sanctuariser. S'il faut revoir la forme des recettes, il s'agit aussi de repenser les règlements d'intervention et l'effectivité de l'éco-socio-conditionnalité des aides de toutes natures et à tous les destinataires, y compris les acteurs économiques, en attendant des contreparties légitimes, notamment en emplois, réindustrialisation, relocalisation, décarbonation avec des indicateurs et des retours financiers en cas de non réalisation.

Pareillement certains transferts de compétence sont à réinterroger au regard de leurs fondements comme de la situation financière nouvelle, notamment les infrastructures ferroviaires avec les engagements liés au protocole des lignes de dessertes fines du territoire délibéré en 2020 par l'exécutif régional et sur lequel le CESER et la CGT avaient été explicites sur leurs dangers.

Avec ces compléments, la CGT votera l'avis.

Séance plénière du mardi 10 décembre 2024

Commission Territoires-Environnement

Avis sur le rapport 1-16 de l'Exécutif régional

Présentation du rapport de développement durable 2023-2024

Rapporteure : Martine Esther Petit

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le présent rapport répond au décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi "Grenelle II") et l'article L4310-1 du code général des collectivités territoriales (Article D4311-6) qui rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.
Cette obligation réglementaire vise à mettre au centre des débats entre élus "le cheminement vers la durabilité" de l'action publique de la collectivité territoriale.
Conformément au décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, ce rapport met en exergue :

- L'approche conduite au titre des cinq éléments déterminants de la méthode de développement durable, à savoir : la transversalité des approches, la participation des acteurs, l'organisation du pilotage, l'évaluation partagée et la stratégie d'amélioration continue.
- Un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire au regard des cinq finalités du développement durable :
  - Finalité 1 : Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère.
  - Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.
  - Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains.
  - Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarités entre les territoires et entre les générations.
  - Finalité 5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.
- Un bilan des actions conduites en matière de gestion de son patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Comme les années précédentes, ce bilan couvre la période de mi-2023 à mi-2024 afin de prendre en compte les actions menées au cours du 1er semestre de l'année du rapport.

Avis du CESER

Le CESER regrette le faible développement de la partie relative à la protection de la biodiversité et à la préservation des milieux. Il aurait souhaité voir plus d'éléments sur l'action régionale en la matière sur cette période et notamment sur l'action de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) BFC.
Le CESER note néanmoins avec intérêt l'information donnée dans ce RDD du lancement d'une évaluation à mi-parcours de la Stratégie régionale de la biodiversité (SRB) en 2025.

De plus, le CESER souhaiterait trouver dans le RDD plus d'exemples d'actions/initiatives locales réussies auxquelles le lecteur pourrait se référer. Le RDD pourrait ainsi constituer un outil plus opérationnel visant à l'essaimage des bonnes pratiques et des initiatives locales réussies sur le territoire régional.

Enfin, le CESER regrette une nouvelle fois que ce rapport constitue avant tout un bilan chiffré annuel et n'offre pas davantage une analyse plus comparative et qualitative des actions de la Région menées sur plusieurs années. En l'état, le RDD ne permet pas de mesurer les axes de progrès ou de retards faits par la collectivité régionale en matière de prise en compte du développement durable.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Séance plénière du mardi 10 décembre 2024

Commission Cadre de vie-Société

Avis sur le rapport 1-18 de l'Exécutif régional

Rapport égalité femmes/hommes 2024

Rapporteure : Denise Paul

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La lutte contre les discriminations, et particulièrement celles entre les femmes et les hommes, est au cœur des priorités du nouveau mandat régional 2021-2028. Dans un cadre législatif français qui s'est progressivement renforcé, plusieurs lois récentes ont été structurantes et positives pour l'action régionale :

- La loi "Pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes" du 4 août 2014 de laquelle découle l'obligation d'établir un rapport annuel et un plan d'actions intégrant la dimension "politiques publiques".
- La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui vise à renforcer l'égalité professionnelle et à prévenir les discriminations au sein de la collectivité. La Région a ainsi adopté son premier plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle et mis en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes le 9 avril 2021.
- La loi dite "parité dans la fonction publique" publiée en juillet 2023 qui vise à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans les collectivités territoriales et a introduit, sur le modèle du secteur privé, un index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

Conformément à la loi de 2014, cette 8e édition annuelle du rapport égalité femmes/hommes porte à connaissance à la fois :

- Les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité, pour chacun des grands thèmes des ressources humaines et les actions correctives initiées pour les résorber.
- Les politiques publiques menées par la collectivité sur la période 2023/2024 pour favoriser l'égalité de genre sur son territoire, ainsi que les orientations pour corriger, en 2025, les inégalités observées.

Ce rapport intègre ainsi, suite à la loi de 2019, le bilan et les perspectives du plan pluriannuel 2021-2024 relatives à l'égalité professionnelle.

Avis du CESER

Le rapport relatif à l'égalité femmes/hommes constitue un outil essentiel pour mesurer les progrès réalisés en matière d'égalité professionnelle et pour identifier les axes d'amélioration. Il permet à la Région de rendre compte de ses actions et de sa politique sur le sujet, et de sensibiliser ses agentes et agents aux questions de discrimination et de harcèlement. En cela, ce rapport contribue à renforcer l'égalité et à lutter contre les discriminations au sein de la collectivité.

Le CESER prend acte du rapport égalité femmes/hommes 2024 et apprécie à sa juste valeur la qualité de ce document, qui s'enrichit d'année en année. Il note avec satisfaction la prise en compte des préconisations du CESER, notamment à travers l'intégration de comparaisons chiffrées sur plusieurs années et l'affinement de données genrées dans plusieurs thématiques.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire, notamment sur le sujet de la rémunération et de l'accès des femmes aux postes de direction. Les inégalités persistantes dans l'accès aux postes à responsabilités et, par conséquent, dans les salaires au sein des lycées sont particulièrement préoccupantes. Cependant, le CESER constate que la mise en place du nouveau régime indemnitaire au 1er juillet 2023 tend à atténuer les écarts.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclarations

Claudine Villain, au nom de la CFDT

La CFDT est en accord avec l'avis rendu par la commission Cadre de Vie-Société sur le rapport portant sur l'égalité femmes/hommes proposé par le Conseil régional.

Pour notre confédération **"le Conseil régional BFC est exemplaire dans ce domaine, c'est même unique dans les Régions de France".** Le fait d'avoir une vice-présidente chargée de l'égalité femmes/hommes est une démonstration de l'engagement politique de la Région. L'investissement pendant le mois de l'égalité chaque année en mars, la création du centre de ressources sur l'égalité en octobre 2024 qui sera suivie par une plateforme numérique, le partenariat dans le centre Émilie Mottet inauguré en novembre 2024 sont des marqueurs importants de l'intérêt porté à l'égalité dans notre région.

Il est à noter que les élus du Conseil régional ont bénéficié de formation ou d'information sur l'égalité professionnelle dans toutes ses dimensions.

Cette action s'inscrit dans un combat qui reste encore à gagner dans toute la société. Si on regarde l'actualité de la semaine passée, on y trouve deux exemples : le durcissement des règles et la réduction des financements de l'Aide Médicale d'État va impacter directement et majoritairement les femmes, les pauvres et les plus faibles. Les évaluations des niveaux en maths et en sciences montrent que la France se situe dans les derniers rangs et cela est dû aux inégalités sociales et aux inégalités entre garçons et filles qui vont s'amplifier tout au long de la scolarité. Ainsi au final les sélections qui ouvrent la voie aux métiers les mieux rémunérés seront réservées majoritairement aux hommes.

Notre CESER pourrait considérer qu'il n'est pas concerné par l'égalité femmes/hommes puisque la parité est presque atteinte dans notre assemblée, que la présidence est occupée par une femme, que les deux vice-présidentes déléguées sont des femmes et que les indemnités versées ne sont pas différentes d'un genre à l'autre.

Mais la CFDT souhaite que notre assemblée aille plus loin. Les Violences Sexistes et Sexuelles font parties intégrantes de l'action pour l'égalité femmes/hommes et à ce titre, le CESER BFC est concerné. À entendre les collègues femmes qui ont siégé en Bourgogne et en Franche-Comté, il y a 15-20 ans, notre assemblée a évolué et les propos ou attitudes sexistes ne seraient plus d'actualité dans nos rangs aujourd'hui.

Comme nul n'est à l'abri de dérapages, il serait de bon ton que notre assemblée bénéficie, de manière préventive, d'une sensibilisation aux Violences Sexistes et Sexuelles.

C'est une demande forte de la CFDT. Cette formation pourrait être organisée en mars 2025, le mois de l'égalité professionnelle. Nous sommes convaincus que le CESER BFC doit montrer l'exemple et tout mettre en œuvre pour lutter contre les Violences Sexistes et Sexuelles en commençant par une sensibilisation collective.

Marie-Odile Coulet, au nom de la CGT

Le rapport qui nous est soumis présente le bilan et les actions du Conseil régional, en sa qualité d'employeur, en matière d'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques et l'écosystème régional dans le contexte réglementaire et législatif existant.
Pour la CGT, la dimension d'égalité effective est une priorité, en particulier l'égalité professionnelle et salariale. C'est une responsabilité sociétale mais pas seulement, ce devrait être aussi une responsabilité sociale et économique. Nous pensons que le Conseil régional doit pouvoir faire plus qu'inciter, il peut et doit aussi exiger, notamment dans une indispensable éco-socio-conditionnalité des aides publiques versées aux entreprises. Nous rappelons que cette demande n'a rien d'impossible à réaliser puisque des obligations existent pour les entreprises et que cette démarche serait incitative, valorisante, concrète et progressiste.

Avec ces remarques, la CGT votera ce rapport.

Emmanuel Comby, au nom de la FEMA

La Région poursuit une politique volontariste en faveur de l'égalité femmes/hommes.
Cette ambition bien affirmée se développe en entrecroisant un travail de sensibilisation, actions concrètes dans l'organisation du travail et mise en place des politiques publiques.
La rigueur y est nécessaire pour la mobilisation des consciences et des comportements.

- Concernant le travail mené en interne au Conseil régional, il pourrait y avoir dans le prochain rapport un retour sur les traitements consécutifs aux différents signalements, notifiés dans le document actuel. Ces éléments permettront de mesurer l'efficience de la procédure mise en place.
- En termes de politique publique, il est souhaitable de savoir si la Région conditionne son soutien à une obligation pour les partenaires de développer l'égalité femmes/hommes dans leur activité.

Gaëlle Lévite, au nom FO

Principe républicain, l'égalité a pour objet d'organiser une société pour que chacun ait les mêmes droits, c'est-à-dire des droits égaux quelles que soient les différences. Il est notamment question d'un droit égal à la santé et plus généralement, à la dignité. Pourtant, dans l'entreprise, les salariés, majoritairement des femmes, sont trop souvent, dans le cadre de leur travail, susceptibles d'être confrontés à des attitudes ou décisions sexistes, au harcèlement sexuel, voire à des agressions sexuelles. Aux graves atteintes à la santé physique et mentale qu'elles peuvent

entraîner, s'ajoutent des conditions de travail hostiles ainsi qu'une précarité renforcée en cas de perte d'emploi. Pour que l'égalité professionnelle devienne une réalité, le combat syndical de Force Ouvrière doit prendre la place qui lui revient dans la lutte contre ces violences.

Au travail, les femmes sont les plus touchées :
1 femme sur 5 est victime de harcèlement sexuel et 15% des salariées victimes déclarent, à terme, avoir perdu leur emploi. 73% des femmes devant porter une tenue montrant leur silhouette ont vécu des formes de violence sexiste et sexuelle. 82% des femmes ont déjà fait l'objet d'agissements sexistes ou sexuels.

Mais les hommes sont aussi concernés :
15% des femmes et 9% des hommes ont déjà subi des attouchements ou des tentatives. 23% des femmes et 12% des hommes ont déjà reçu des propositions sexuelles insistantes.

L'égalité femmes-hommes a beau être la grande cause nationale du quinquennat, et les annonces gouvernementales se multipliant, les inégalités salariales et de carrière ne diminuent pas. Les chiffres sont têtus : le revenu salarial moyen des femmes est inférieur de 24% à celui des hommes dans le secteur privé (tous temps de travail confondus) et de 14% dans la fonction publique. Révélateur de l'inégale évolution de carrière, en particulier après la naissance d'enfant(s), les femmes restent minoritaires sur les postes cadres (à 39% dans le privé, 43% dans la fonction publique), alors qu'elles sont plus diplômées que les hommes. Derrière les effets d'annonce, il y a une absence d'avancées concrètes. FO exige de nouveau une action déterminée des pouvoirs publics et du patronat pour que ce principe constitutionnel d'égalité devienne effectif et restera vigilant dans les entreprises où nous sommes implantés pour faire diminuer toutes ces inégalités et respecter les droits.

En tout état cause FO votera l'avis.

Christelle Faivre et Sandrine Carrette, au nom de Solidaires et FSU

Solidaires et la FSU se félicitent des efforts consentis par la Région pour favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes. Pour autant, les filles ont de meilleurs résultats scolaires, mais ce sont pourtant les garçons qui décrochent les diplômes les plus rentables ou les plus valorisés socialement. Les femmes occupent en majorité des emplois qui prolongent le rôle qu'elles assurent encore bien souvent au sein de la famille. Elles n'ont pas la place qui leur revient dans le monde du travail. Près de la moitié des femmes (47%) se concentre toujours dans moins d'une dizaine de métiers comme infirmières (87,7% de femmes), aides à domicile ou assistantes maternelles (97,7%), agentes d'entretien, secrétaires ou enseignantes. Une revalorisation salariale de ces métiers fortement féminisés conduirait à les reconnaître à leur juste valeur et à attirer dans ces métiers des hommes.

Nous voulons dans toutes les entreprises et administrations :
- La non-discrimination dans le travail reconnue comme principe fondamental.
- Un rapport annuel de situation comparée (au niveau des entreprises et des établissements) et l'obligation de négociation avec la fixation d'objectifs de progression pour l'égalité.
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes.
- Des aides à la formation professionnelle avec accès à l'ensemble des formations (en adaptant la proximité, la durée des formations, en remboursant en intégralité les frais de déplacements, les frais de garde occasionnés).

Salaires

Pour Solidaires et FSU, les inégalités salariales sont de trois ordres :

Celles existantes pour un travail à niveau égal, celles liées à la moindre valorisation des métiers "féminins", et celles issues de la structure de l'emploi (la place des femmes et des hommes dans la hiérarchie des métiers et des salaires associés, au sein des entreprises et/ou des secteurs professionnels). Ces inégalités salariales sont inacceptables et nous les combattons en développant des exigences en termes de salaire, de formation et de promotion. Tous temps de travail confondus, la rémunération annuelle des femmes est en moyenne inférieure de 27% à celle des hommes. À caractéristiques voisines, un écart de salaire de 9% subsiste entre les femmes et les hommes sans qu'il y ait d'autre explication que la différence de genre. Les femmes cadres du secteur privé ou semi-public gagnent 22,3% de moins que les cadres hommes, les directrices de sociétés 32,9% de moins que les hommes et les cadres dirigeantes 17,6% de moins que les hommes cadres dirigeants.

Dans la fonction publique, pour un travail à grade égal, l'inégalité de rémunération indiciaire stricte, n'existe pas, mais celles relatives aux métiers moins rémunérés (enseignantes, infirmières…), et celles sur la structure de l'emploi, sont bel et bien une réalité (elles sont 59,11% en 2011 dans la fonction publique, mais représentent seulement 27,6% des emplois supérieurs, notamment en raison des carrières interrompues par les congés parentaux, temps partiels…). Conséquence : l'écart de salaire net mensuel moyen entre les femmes et les hommes est, dans la fonction publique d'État de 16,2%, dans la fonction publique territoriale de 11,9%, et dans la fonction publique hospitalière de 27,5% (chiffres 2010). Les écarts de rémunération sont également expliqués par les écarts existants sur les primes et les indemnités : elles représentent 16,1% du salaire brut en moyenne des femmes.

Nous exigeons l'égalité salariale au plus vite non seulement pour assurer l'indépendance économique des femmes mais plus fondamentalement parce que c'est une injustice insupportable – tout au long de la période d'activité professionnelle des femmes – qui se perpétue et se renforce à leur passage à la retraite. De plus, les négociations sur l'égalité sont l'occasion de s'opposer fortement aux politiques d'individualisation des salaires de toutes sortes.

Nous revendiquons dans le secteur privé comme dans le secteur public :
- Des mesures concrètes pour faire disparaître les écarts de salaires entre femmes et hommes avec des mesures collectives de rattrapage pour les femmes. Ces mesures concrètes doivent être définies annuellement en s'appuyant sur un bilan égalité salariale donnant les éléments chiffrés des rémunérations par genre, par niveau, par catégorie professionnelle.
- Des objectifs annuels de diminution des écarts.
- Des mesures concrètes de rattrapage lorsque des anomalies sont mises en évidence par le diagnostic. Par exemple : écarts entre les salaires de recrutement ou de positionnement dans la convention collective.
- La continuité des augmentations salariales pendant la période de maternité ou d'adoption, et de congé parental par l'attribution de la moyenne des augmentations générales et individuelles accordées.

- La rémunération complète des congés de maternité et paternité, d'adoption et d'accueil de l'enfant.
- Une analyse des Commissions Égalité Professionnelle des CE (et la mise en place de commission dans la fonction publique) sur la formule de travail de valeur égale. Pour nous, il s'agit d'un niveau de qualification et de contraintes égales, imposant un éventuel rattrapage des salaires, qui doit jouer sur le salaire global, et permettrait aussi de revaloriser les métiers fortement féminisés.
- Dans les négociations salariales, des mesures pour les bas salaires, et des mesures d'augmentation en sommes uniformes (et pas en pourcentage qui augmentent le différentiel femmes/hommes, cadres/non cadres…).

Conditions de travail et santé au travail

Les conditions de travail sont de plus en plus détériorées par des horaires élargis ou décalés, par une plus grande flexibilité, par des temps de travail non reconnus ou par la culture imposée du présentéisme, par une intensification de la charge de travail augmentée par la pénurie de personnel et le non remplacement. Cette dégradation constitue un élément essentiel des préoccupations des femmes au travail et des difficultés qu'elles y rencontrent. De plus, demeurent des inégalités face aux conditions de travail qui ont notamment été recensées dans l'enquête SUMER 2010 (Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels). Les femmes ont souvent des emplois pénibles et répétitifs, émotionnellement exigeants, des horaires atypiques, précaires avec peu de perspectives d'évolution professionnelle. Elles disposent aussi de moins d'autonomie dans leur travail. D'où des spécificités du travail féminin à prendre en compte.

Nous revendiquons :

Dans les organisations du travail et dans les politiques de prévention, nous revendiquons la prise en compte de toutes les spécificités du travail féminin notamment par :
- La prise en compte par les employeurs de ces questions dans le document unique d'évaluation des risques avec des mesures de prévention qui répondent aux constats et questions soulevées au cours de l'évaluation.
- Des communications et informations régulières des employeurs sur les questions de discriminations.
- La formation de la hiérarchie et des acteurs de la prévention à la dimension genre et aux discriminations.

Les CSE doivent prendre en compte (comme le code du travail et le décret fonction publique le permettent) toutes les spécificités concernant les femmes au travail et notamment :
- Les violences sexistes et le harcèlement sexuel.
- Les questions liées à la maternité en veillant à une prise en charge de protection avec l'avis des femmes concernées.
- L'analyse de la situation des temps partiel (le plus souvent des femmes), les conséquences sur la charge de travail et les conditions du retour à plein temps.
- Dans l'analyse des conditions de travail, les inspections et enquêtes, la prise en compte systématique des inégalités femmes/hommes et des questions de genre.
- Dans la prise en compte de la situation des femmes dans les entreprises de sous-traitance.

Solidaires et la FSU voteront l'avis

RÉGION : Les avis du CESER sur les dossiers de la session du 13 décembre

Ce mardi 10 décembre, à Dijon, le CESER de Bourgogne-Franche-Comté a adopté trois avis portant sur le budget 2024, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et sur les actions en faveur du développement du conseil régional.

Communiqué du Conseil économique, social et environnemental régional de Bourgogne-Franche-Comté du 11 décembre 2024 :
Trois avis sur des rapports de l'exécutif ont été adoptés lors de cette séance dont la décision modificative n° 3 de l'exercice budgétaire de la Région. Les conseillères et conseillers ont aussi adopté des avis sur le rapport de développement durable et celui sur l'égalité femmes-hommes.

La séance s'est poursuivie par une présentation du travail sur le suivi, par le Conseil régional, des préconisations formulées par le CESER.

Cette décision permet de mobiliser des crédits avant le vote du budget qui interviendra en mars 2025. Cet acte technique est nécessaire afin que la Région puisse honorer ses engagements, dès le début de l'année 2025.

Au niveau national, le contexte politique et budgétaire est inédit et incertain. Une période prolongée d'instabilité serait très pénalisante pour l'économie. Dans ce contexte, le vote du budget 2025 de la Région a dû être repoussé.

Le CESER approuve cette approche prudentielle et responsable qui doit permettre au Conseil régional de débattre et de délibérer le plus sereinement possible, en disposant d'informations stabilisées.

En dépit de ces incertitudes, les problématiques budgétaires des Régions restent entières compte tenu de leur caractère structurel : modèle à "bout de souffle", recherche de nouvelles ressources, risque de taux, soutenabilité budgétaire des politiques publiques régionales…

Rapport égalité femmes-hommes 2024

Cette 8e édition du rapport porte sur les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité pour chacun des grands thèmes des ressources humaines, ainsi que sur les actions correctives initiées et les politiques publiques menées.

Le CESER note avec satisfaction la prise en compte de ses préconisations, notamment à travers l'intégration de comparaisons chiffrées sur plusieurs années et l'affinement de données genrées dans plusieurs thématiques. Il déplore toutefois les différences persistantes concernant la rémunération et l'accès des femmes aux postes de direction.

Service de Documentation

11.12.2024

Présentation du rapport de développement durable 2023-2024

Ce rapport met en exergue l'approche conduite au titre des cinq éléments déterminants de la méthode de développement durable et un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité.

Le CESER souhaiterait que figurent dans ce rapport plus d'éléments sur l'action régionale en matière de protection de la biodiversité et de la préservation des milieux. Montrer des initiatives locales réussies pourrait constituer un outil plus opérationnel visant à l'essaimage des bonnes pratiques.

Le CESER suggère également que ce rapport offre une analyse plus comparative et qualitative des actions du Conseil régional.

11/12/2024 18:59 2326 LECTURES

RÉGION : Les avis du CESER sur les dossiers de la session du 13 décembre

Ce mardi 10 décembre, à Dijon, le CESER de Bourgogne-Franche-Comté a adopté trois avis portant sur le budget 2024, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et sur les actions en faveur du développement du conseil régional.

Communiqué du Conseil économique, social et environnemental régional de Bourgogne-Franche-Comté du 11 décembre 2024 :
Trois avis sur des rapports de l'exécutif ont été adoptés lors de cette séance dont la décision modificative n° 3 de l'exercice budgétaire de la Région. Les conseillères et conseillers ont aussi adopté des avis sur le rapport de développement durable et celui sur l'égalité femmes-hommes.

La séance s'est poursuivie par une présentation du travail sur le suivi, par le Conseil régional, des préconisations formulées par le CESER.

Décision modificative n° 3 de l'exercice budgétaire 2024

Cette décision permet de mobiliser des crédits avant le vote du budget qui interviendra en mars 2025. Cet acte technique est nécessaire afin que la Région puisse honorer ses engagements, dès le début de l'année 2025.

Au niveau national, le contexte politique et budgétaire est inédit et incertain. Une période prolongée d'instabilité serait très pénalisante pour l'économie. Dans ce contexte, le vote du budget 2025 de la Région a dû être repoussé.

Le CESER approuve cette approche prudentielle et responsable qui doit permettre au Conseil régional de débattre et de délibérer le plus sereinement possible, en disposant d'informations stabilisées.

En dépit de ces incertitudes, les problématiques budgétaires des Régions restent entières compte tenu de leur caractère structurel : modèle à "bout de souffle", recherche de nouvelles ressources, risque de taux, soutenabilité budgétaire des politiques publiques régionales…

Rapport égalité femmes-hommes 2024

Cette 8e édition du rapport porte sur les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité pour chacun des grands thèmes des ressources humaines, ainsi que sur les actions correctives initiées et les politiques publiques menées.

Le CESER note avec satisfaction la prise en compte de ses préconisations, notamment à travers l'intégration de comparaisons chiffrées sur plusieurs années et l'affinement de données genrées dans plusieurs thématiques. Il déplore toutefois les différences persistantes concernant la rémunération et l'accès des femmes aux postes de direction.

Présentation du rapport de développement durable 2023-2024

Ce rapport met en exergue l'approche conduite au titre des cinq éléments déterminants de la méthode de développement durable et un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité.

Le CESER souhaiterait que figurent dans ce rapport plus d'éléments sur l'action régionale en matière de protection de la biodiversité et de la préservation des milieux. Montrer des initiatives locales réussies pourrait constituer un outil plus opérationnel visant à l'essaimage des bonnes pratiques.

Le CESER suggère également que ce rapport offre une analyse plus comparative et qualitative des actions du Conseil régional.

Marie-Guite Dufay annonce un «plan exceptionnel pour l'agriculture» en lien avec les aides européennes et présente les principaux dossiers de la session du 13 décembre

Crédit photo : (CESER) de Bourgogne-Franche-Comté

Lors de sa séance du 11 décembre 2024, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de Bourgogne-Franche-Comté a adopté trois avis importants sur des rapports présentés par l'exécutif régional. Ces avis portent sur la décision modificative n°3 de l'exercice budgétaire 2024, le rapport sur le développement durable et le rapport sur l'égalité femmes-hommes.

Décision modificative n°3 de l'exercice budgétaire 2024

Cette décision technique vise à mobiliser des crédits avant le vote du budget régional, prévu en mars 2025, afin de permettre à la Région d'honorer ses engagements dès le début de l'année. Le CESER approuve cette approche prudente et responsable, estimant qu'elle permettra au Conseil régional de délibérer dans des conditions plus sereines grâce à des informations budgétaires stabilisées.

Le contexte politique et budgétaire national étant inédit et incertain, le CESER souligne que les problématiques budgétaires des régions restent entières en raison de leur caractère structurel. Il évoque notamment un modèle économique à bout de souffle, la nécessité de rechercher de nouvelles ressources, les risques liés aux taux d'intérêt et la soutenabilité des politiques publiques régionales.

Rapport sur l'égalité femmes-hommes 2024

La huitième édition de ce rapport met en lumière les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité régionale. Il aborde les grands thèmes liés aux ressources humaines et détaille les actions correctives et les politiques publiques mises en place pour y remédier.

Le CESER se félicite de la prise en compte de ses recommandations précédentes, notamment l'intégration de comparaisons chiffrées sur plusieurs années et l'amélioration des données genrées dans plusieurs domaines. Cependant, il déplore la persistance des écarts de rémunération et le faible accès des femmes aux postes de direction.

Présentation du rapport de développement durable 2023-2024

Ce rapport souligne l'approche de la Région en matière de développement durable, en s'appuyant sur les cinq éléments déterminants de cette méthodologie. Il offre également un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre.

Le CESER exprime le souhait de voir davantage d'informations sur les actions régionales en matière de protection de la biodiversité et de préservation des milieux naturels. Il suggère que la mise en avant d'initiatives locales réussies pourrait servir d'outil opérationnel pour diffuser les bonnes pratiques. De plus, il recommande que le rapport propose une analyse plus comparative et qualitative des actions du Conseil régional.

Poursuite de la séance

La séance s'est poursuivie avec une présentation sur le suivi, par le Conseil régional, des préconisations formulées par le CESER. Cette initiative témoigne d'une volonté commune d'améliorer la collaboration et l'efficacité des actions menées au niveau régional.

En adoptant ces avis, le CESER Bourgogne-Franche-Comté réaffirme son rôle essentiel dans l'accompagnement et le conseil du Conseil régional. Il insiste sur l'importance d'une gestion budgétaire prudente, d'une égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes, et d'un engagement accru en faveur du développement durable et de la protection de la biodiversité.

Conception/réalisation : CESER BFC.

Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon
4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon
17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex

www.ceser.bourgognefranchecomte.fr